

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	5
Votants	7
procuration	2

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 1^{er} octobre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 septembre 2024

Objet

N° 24/07/07

Tarifs des remontées du
domaine skiable de la
Poya pour la saison
hivernale 2024 - 2025

Présents

Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, M. François COUTAGNE

Représentés

Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS, M. Gérard BURNET donne pouvoir à M. Jean-François DESHAYES

Absents excusés

Mesdames Guyonne FOURNIER, Rachel ROUSSET et Dominique ANCEY et Monsieur Gérard BURNET

Secrétaire de séance M. François COUTAGNE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les forfaits du domaine skiable de la Poya ont subi une augmentation de 17.5% en 5 ans, passant, par exemple, pour une journée adulte de 17.50€ pour la saison hivernale 2019/ 2020 à 20,00€ pour la saison hivernale 2023/2024.

Aussi, afin de conserver l'attractivité de ce domaine skiable familial, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les forfaits pour cette saison d'hiver.

Les montants proposés sont donc les suivants :

Catégorie d'usagers :

Enfant : jusqu'à 4 ans,

Jeune : 5 – 15 ans,

Adulte : 16 – 65 ans,

Sénior : 66 ans et plus.

	Tarifs hiver 2024 / 2025 adulte	Tarifs hiver 2024 / 2025 jeunes et seniors
Journée	20.00€ T.T.C.	17.00€ T.T.C.
Demi-journée et tarif soleil	17.00€ T.T.C.	14.50€ T.T.C.
Fil neige	7.00€ T.T.C.	7.00€ T.T.C.
6 jours	97.50€ T.T.C.	83.50€ T.T.C.
6 demi-journées	82.50€ T.T.C.	70.00€ T.T.C.
6 jours fil neige	34.00€ T.T.C.	34.00€ T.T.C.

Pour l'activité « SKI DE NUIT DU JEUDI », pendant les vacances scolaires uniquement, avec le programme suivant (ces horaires peuvent varier) :

- A partir de 16h30 jusqu'à 18h00 : slalom parallèle libre organisé par l'ESF de Vallorcine ;
- De 18h00 à 19h00 : descente aux flambeaux organisé par l'ESF de

Vallorcine ;

- De 19h00 à 21h00 : ski de nuit

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 074-217402908-20241001-24_07_07-DE



TARIF : 12.00€ T.T.C. avec une bière 25cl ou un soda offert par personne. Les détenteurs d'un forfait journée ou 6 jours peuvent utiliser les remontées mécaniques aux horaires du ski de nuit, ils ne profiteront pas de la boisson offerte.

Les tarifs complémentaires sont également proposés comme suit :

- Dans le cadre de séminaires sur le domaine : 6€ T.T.C. par personne pour l'accès au domaine.
- Pour du ski de nuit uniquement réservé aux participants d'un séminaire, pour une durée de 3 heures, sur les horaires de 17h00 à 20h00, il est proposé un prix fixe dépendant du nombre de participants et de l'ouverture de la buvette à cette occasion, accompagné d'un montant de 6€ T.T.C. par participant. Les prix fixes sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Groupes de 25 à 50 participants	Groupes supérieurs à 50 participants
Sans buvette	350€ TTC	440€ T.T.C.
Avec buvette	450€ T.T.C.	550€ T.T.C.

- Heures de damage sur demande : 220€ T.T.C. de l'heure et de 330€ T.T.C. de l'heure pour un damage nécessitant le treuil,
- Heures de motoneige avec chauffeur : 120€ T.T.C. de l'heure

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs tels que proposés ci-dessus pour la saison hivernale 2024/2025.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE

Le Maire,
Jérémy VALLAS

Acte certifié exécutoire le : 08/10/2024
Télétransmis en Préfecture le : 08/10/2024
Notifié ou publié le : 08/10/2024

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches